

Cahier d'acteurs

COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC

LE PROJET DE TERMINAL MÉTHANIER À ANTIFER

DÉCEMBRE 2007

Contact

Charles Revet

Sénateur

34 rue Théagène Boufart

76400 FECAMP

Tél. 02 35 28 47 85

Fax 02 35 28 82 53

revet.charles@wanadoo.fr

Charles REVET
Sénateur

Observations concernant l'implantation d'un port méthanier à Antifer

Le Gouvernement a décidé, dans sa responsabilité d'assurer l'approvisionnement en énergie de notre Pays, tout en favorisant la recherche et le développement des énergies renouvelables, de s'appuyer sur les deux sources d'énergies fossiles que sont le pétrole et le gaz.

S'agissant du gaz, l'approvisionnement se fait pour partie par gazoduc, mais, compte tenu de la configuration géographique de l'hexagone et du littoral dont nous disposons, il a été décidé que soit engagée la construction de nouveaux ports méthaniers avec le double objectif, tout à la fois de diversifier les sources d'approvisionnement (ce qui permet de faire jouer la concurrence) et également d'assurer un bon maillage pour la desserte du territoire.

) Dans cette démarche, il est apparu que le Port d'Antifer était un site possible d'implantation.

Lors de la première réunion organisée au HAVRE dans le cadre du Débat Public, j'avais indiqué que s'agissant d'un projet d'intérêt national, il m'apparaissait normal que l'étude soit conduite d'autant qu'à l'origine le projet initial d'Antifer prévoyait le Port Pétrolier et le Port Méthanier. J'avais ajouté, ce disant, qu'une telle réalisation ne pourrait se concevoir qu'à condition que les problèmes de sécurité soient totalement assurés et que ce projet soit compatible avec le maintien des activités existantes (plage, pêche de loisirs, etc.) et la réalisation potentielle d'autres projets liés au développement du tourisme ou d'activités liées à la mer (port de plaisance, aquaculture, développement d'énergies renouvelables – éoliennes et hydroliennes – etc.)

« Les cahiers d'acteurs reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours des débats. Ils sont sélectionnés par la commission particulière de débat public qui décide de les publier sous forme de cahier d'acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs »

Cahier d'acteurs

LE PROJET DE TERMINAL MÉTHANIER À ANTIFER

La société GAZ DE NORMANDIE, retenue par le PORT AUTONOME DU HAVRE, pour la construction du Port Méthanier, a présenté son projet lors des différentes réunions qui ont été organisées dans le cadre du Débat Public. Des oppositions fortes se sont manifestées, certaines pour des raisons de principe, d'autres par craintes compréhensibles, du fait de la proximité de maisons d'habitation ou des risques de remise en cause des activités existantes. Des assurances ont été données par les promoteurs, qui suscitent beaucoup de perplexité pour de nombreuses personnes, du fait que les autorités compétentes, DRIRE notamment, ne peuvent se prononcer à ce stade du dossier.

Aucune assurance n'a pu également être donnée par Monsieur le Directeur Général du PORT AUTONOME lors de son intervention à ETRETAT et la presse s'en est faite l'écho. S'ajoutent à cela les incertitudes en terme d'implantation du système d'injection du produit visant à odoriser le gaz.

J'avais, lors d'un entretien que m'avait demandé la société GAZ DE NORMANDIE, suggéré que soit étudiée et envisagée une implantation, si le projet doit aller à son terme, en bout de la digue – sensiblement au même endroit qu'avait été implantée une ferme marine. Peut-être faudrait-il voir comment cela pourrait se concilier en terme d'appontement avec celui existant pour les pétroliers. Une telle disposition permettrait d'éloigner les installations du Port Méthanier des habitations ou équipements communaux et assurerait, du fait de l'éloignement, la pérennité des activités qui se sont développées : plage, pêche de loisirs, etc. et y compris les projets qui pourraient être mis en place. Cela permettrait probablement aussi de localiser les équipements et le stockage de produits d'odorisation sur le site-même du port.

Bien entendu, cela nécessite qu'une étude approfondie soit engagée pour savoir si l'implantation d'un tel projet à cet endroit est réalisable et dans quelles conditions. Ce serait, me semble-t-il, de nature à apporter quelques apaisements en particulier pour les propriétaires des habitations les plus proches et aussi probablement s'agissant de la pérennité des activités qui se sont développées aux abords du Port d'Antifer.